N^ro. 24.

BULLETIN
de la Confédération
DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Varsovie, *le* 24. *Août*, 1812.

Quelques jours après l'arrivée de MM. les Délégués du Gouvernement provisoire de Lithuanie, le Conseil général a reçu, selon son attente, une note très affectueuse de ce Gouvernement. Il est flateur de lire la pièce suivante, et d'être convaincu de l'attachement de nos freres, qui desirent resserer de plus en plus les liens qui nous unissent.

La Commission du Gouvernement provisoire de Lithuanie.

„Aussitôt que les troupes du premier des Souverains eurent délivré ce pays, et eurent permis aux coeurs de s'abandonner à tous les sentimens patriotiques; aussitôt que nous eumes appris la nouvelle de l'acte de la Confédération du Royaume de Pologne, la Commission a usé de toute la diligence possible, pour réunir en un même noeud, les parties de la nation déchirées par la violence. Mais au milieu des événemens aussi importans qui feront l'étonnement des siécles; appelés aux charges dans les circonstances les plus difficiles, et sacrifiant tout pour le doux espoir de nous unir à vous, veuillez bien pardonner, dignes citoyens de notre patrie renaissante, que ce n'est qu'à présent que nous élevons notre voix vers vous.

„Les imprimés ci-joints vous feront connoître nos travaux jusqu'à ce moment. Vos lumières nous ont servi de guide; vos vertus civiques et votre dévoûment, d'exemples.

„Nous sentons tous que le moment est arrivé où nous rendrons compte de nos actions à toute l'Europe et aux siécles avenir; cependant considérant cet esprit d'union qui anime les habitans de la Lithuanie, cette ardeur guerrière qui remplit notre jeunesse, nous nous flattons que la Lithuanie méritera de tenir la seconde place dans l'histoire de la renaissance de la Pologne.

„Dieu veuille que l'heure de notre union générale sonne au plutôt: Dieu veuille que nous nous acquittions de nos devoirs dans le Gouvernement et dans

l'administration, avec la même gloire que vous vous y êtes acquise. Voilà nos desirs; voilà le bût de nos efforts. — Nous avons reçu avec plaisir votre appel: Il est agréable de recevoir des conseils dictés par le patriotisme et l'espérience.

„A la réception du premier acte par lequel vous convoquiez les Diétines, nous avons donné des ordres pour hâter leur assemblée. — Quant au second qui nous recommandoit M. Orsetti pour Colonel de la garde de Białystok, la Commission s'est empressée d'y satisfaire."

Fait à Vilna, le 11. Août, 1812.

(Signé) Stanislas Soltan, Président. Joseph Sierakowski.

La Diétine de Solec a eu lieu le 10. du mois et de l'année courante, sous la présidence de M. Karczewski Nonce et Maréchal du district. Les citoyens assemblés pour faire leur adhésion à la Confédération générale, ont prouvé par leur empressement à accéder à l'union de la nation, l'ardeur patriotique dont ils sont animés.

Les citoyens du district de Powidz ont accédé à la Confédération générale, assemblés en Diétine, sous la présidence de M. Krzymuski, Nonce et Maréchal.

M. Antoine Zawadzki Député des communes des districts de Sochaczew et de Gostynin, et présidant à leur assemblée, a annoncé que ces communes ont accédé le 6. du courant, à la Confédération générale, avec l'enthousiasme qui caractérise les Polonais.

Le 20. Juillet, jour fixé pour la Diétine du district de Calvarie, les citoyens assemblés, ayant pour président M. Babecki, ont accédé à la Confédération générale de la Pologne.

M. Dominique Geystor Député des districts de Maryenpol et de Calvarie, qui pour cause de santé n'a pas pu se trouver à la Diéte de Varsovie, a présidé le 25. Juillet, à l'assemblée des communes dont il est le Député. De nombreux citoyens ont signé leur acte d'accession à la Confédération générale, avec un desir ardent de s'unir au plutôt en un même noeud.

Les assemblées communales des trois districts de Seyny, de Biebrzan et de Dąbrow ont eu lieu d'une manière exemplaire, le 28. Juillet, sous la présidence de M. le Comte Zyniew.

L'assemblée communale du district de Walecki et de Kamieńsk a eu lieu le 30. Juillet, sous la présidence de M. l'Abbé Gnorowski. Le grand nombre

de citoyens qui ont signé l'adhésion, prouve avec quel zèle ils ont accédé à la Confédération générale.

Les citoyens du district de Szydłów assemblés en Diétine, le 6. du courant, sous la présidence de M. Stanislas Sołtyk, Nonce de ce district, ont signé un acte d'adhésion à la Confédération, qui fait voir les sentimens dont les citoyens sont pénétrés dans un moment d'une aussi haute importance. — Cet acte est remis au Conseil général, par M. Małachowski, Chambelan de S. M. chargé de cette mission.

La Diétine du district de Węgrów s'est passée le 20. Juillet, sous la présidence de M. Antoine Łopuski, Nonce et Maréchal: les citoyens y assemblés se sont empressés à signer l'accession à la Confédération.

M. Casimir Bystrzanowski, Nonce et Maréchal du district de Jędrzejów, a fait le rapport au Conseil général, de la Diétine de son district, du 10. Aout. Voilà l'acte d'adhésion que les citoyens ont signé:

" Nous soussignés citoyens du district de Jędrzejów, nous regardons l'acte de la Confédération de Pologne, formée le 28. Juin, 1812. par les Etats assemblés en Diéte, comme celui d'une entreprise sacrée pour le recouvrement de la patrie, et des droits de la Nation, et fait pour donner des secours à nos confreres opprimés. Quoique à la premiére nouvelle de ce lien, nous nous soyons empressés de nous y unir par nos adhésions particulieres, déposées à la sous-préfecture, nous repétons cependant aujourd'hui les mêmes déclarations en face du Très-Haut et de tout l'univers: que la Pologne est notre seule divinité, notre seul bien, au-dessus duquel nous n'avons rien de plus précieux, car il n'y a pas de sacrifice qu'elle n'ait droit d'exiger de nous. Voilà pourquoi nous sommes prêts à déposer sur son autel nos biens et notre vie. — Nous signons de nos mains ce serment solemnel. „

Les citoyens des districts de Lublin et de Lubartów réunis à l'assemblée communale, le 6. Août, sous la présidence de M. André Smolikowski, ont adhéré à la Confédération générale en ces termes:

" Puisque la levée en masse de notre nation rétablit d'une manière illustre l'existence de notre patrie, et puisqu'il se présente une occasion dans laquelle nous sommes en état de prêter secours à nos confrères, par un sort favorable, nous nous confions en la protection puissante de notre Régénérateur, et nous brulons du desir de voir le reste des Polonais, gouter la douceur du règne de notre Roi, de les voir délivrés du joug et des chaînes de l'esclavage. Nous sommes prêts à aller partout où nous guidera la voix des citoyens les plus zélés et les plus éclairés; nous répondrons à l'appel de la Confédération générale de Pologne, en obéissant à des hommes aussi dignes de nous commander, que l'est notre Maréchal de la Confédération. „

"La Pologne existe déja; tout prouve qu'elle se soutiendra, et que son existence ne sera jamais annéantie: la fermeté et l'amitié de la nation l'assure, et c'est de cette nation sur laquelle une haîne atroce a dépuis long tems émoussé ses traits odieux. — Déja tous les Polonais l'ont juré de la maniere la plus solemnelle; ils maintiendront cette entreprise, tant qu'il y aura du sang polonais dans leurs veines, car chacun parmi nous promet pour les droits et les privilèges de seize millions de compatriotes, comme s'ils combattoient pour les siens. „

Déclaration de M. Vincent Załuski
faite à la Diétine du District de Siedlce le 25. du courant.

" Etant venu en personne à la Diétine présente, convoquée dans le bût de faciliter à un chacun le moyen d'adhérer à la Confédération générale du Royaume de Pologne, je déclare hautement que je ne connois d'entreprise plus sainte, de bût plus juste, ni de dévoûment plus convenable pour la cause de la patrie, que ceux qui animent la Confédération générale, formée á Varsovie, le 28. Juin 1812. sous les heureux auspices et sous le gouvernement de notre bien-aimé Souverain, qui a investi de son pouvoir, le Conseil des Ministres, et sous la présidence d'un citoyen aussi aimé et respecté dans la Nation, que l'est S. A. le Prince Czartoryski général de la Podolie etc.

Je voue en conséquence à ce Conseil général de la Confédération, comme à la plus haute autorité légale du pays, fidélité, obéissance, et je jure sans nulle clause, de lui sacrifier ma fortune et ma vie.

Afin de donner des preuves non équivoques que cette déclaration est une suite de ma manière immuable de penser, qu'il me soit permis de rappeler ici, qu'il y a vingt ans que je fus forcé par des menaces réiterées de perdre ma fortune, et de me voir personnellement arrêté, d'accéder à la soi-disant Confédération de Targowice, comme fonctionnaire public, c'est-à-dire comme Commissaire des limites du Départ. de Lublin. Je ne me soumis pourtant pas aveuglément à cette violence, et sans égard à la Délégation de cette Confédération oppressive, qui résidoit à Varsovie, et qui étoit alors arbitre de nos fortunes et de notre existence, je déclarai dans mon acte d'adhésion, fait aux Archives de la Couronne, le 30. Août, 1792. et qui fut publié ensuite dans les feuilles publiques, que je faisois le sacrifice de ma conviction à la force etc. Et autant j'avois porté de haîne, et j'avois maudit cette honteuse conspiration, qui nous a précipités dans un abyme infernal, autant j'invoque la bénédiction du Ciel sur cette Confédération qui, sous la protection puissante du plus magnanime des Souverains, opérera le grand oeuvre de la rénaissance de notre patrie.

Fait à Siedlce, le 25. Juillet, 1812.